



Aveyron

Le 4 juillet 2017 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Cazard, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Jean-louis Denoit et Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Bel, Corinne Compan, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs André At, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal,

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 14 juin 2017.

4 – CONTINUITÉ DE FONCTIONNEMENT DES CELLULES INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS

Vu le rapport n° 8.

Vu l'avis favorable du comité technique départemental de ce jour.

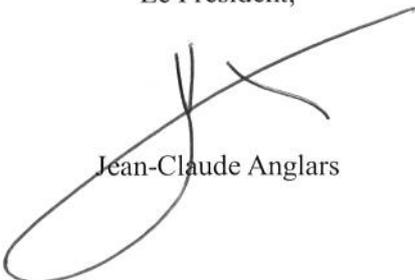
Considérant que la continuité du fonctionnement des outils d'alerte et de transmission est en enjeu majeur pour le S.D.I.S. qui conditionne la réussite de la mission de secours et que le système informatique de gestion de l'alerte fait l'objet régulièrement d'interventions de maintenance réalisées par les agents techniques du S.D.I.S. en situation d'urgence.

Considérant que le régime indemnitaire adopté par le conseil d'administration le 17 mars 2017 intègre des sujétions particulières destinés à prendre en compte l'implication et la bonne volonté des agents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement sur la prise en compte de ces sujétions au titre du régime indemnitaire par le président par note de service

Fait à Rodez, le - 7 JUIL. 2017

Le Président,



Jean-Claude Anglars